

## **Décision n°2021-008 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant renouvellement de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon à compter du 5 juin 2019,*

*Vu le règlement intérieur,*

*Vu la décision n°2020-019 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,*

*Vu la décision n°2020-042 prenant acte de la désignation des représentants des institutions partenaires au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,*

*Vu la décision n°2019-087 relative à la composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon,*

*Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 12 juin 2019,*

*Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 18 et 19 janvier 2021,*

### **Décide**

#### **Article 1. Désignation des personnalités qualifiées**

Sont désignées en qualité de personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'ENS de Lyon :

Mme Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes  
M. Yassine LAKHNECH, Président de l'Université Grenoble Alpes  
Mme Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim  
M. Jean-Yves KOCH, Conseiller de la Direction Générale de Capgemini France  
Mme Cécile BARRERE-TRICCA, Cheffe de l'Établissement IFPEN-Lyon

**Modalités de recours contre la présente décision :** La présente décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'égard des personnalités qualifiées nouvellement désignées par le Président. Le délai de recours commence à courir à compter de cette notification. En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra ainsi faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois.



## Article 2. Composition consolidée du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit dans sa version consolidée :

- **Personnalités qualifiées désignées par le Président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon :**

Mme Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes  
M. Yassine LAKHNECH, Président de l'Université Grenoble Alpes  
Mme Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim  
M. Jean-Yves KOCH, Conseiller de la Direction Générale de Capgemini France  
Mme Cécile BARRERE-TRICCA, Cheffe de l'Etablissement IFPEN-Lyon

- **Membres représentant les institutions partenaires, conformément à la désignation effectuée par chaque institution partenaire :**

Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, Collège de France  
M. Frédéric FAURE, Centre national de la recherche scientifique  
Mme Anne-Isabelle ETIENVRE, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
Mme Anne LAFONT, Ecole des hautes études en sciences sociales  
M. Marc MEZARD, Ecole normale supérieure

- **Membres représentant les collectivités territoriales, conformément à la désignation effectuée par chaque collectivité territoriale :**

M. Jean-Michel LONGUEVAL, Métropole de Lyon  
M. Yannick NEUDER, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon, conformément aux opérations électorales réalisées et aux proclamations de résultats effectuées :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Mme Christine DETREZ  
M. Olivier LAURENT  
Mme Florence RUGGIERO  
M. Eric DAYRE

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Mme Hélène MARTINELLI  
M. Sylvain JOUBAUD  
M. Claude DANTHONY  
Mme Elise DOMENACH

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

M. Clément LUY et sa suppléante Mme Léna PAMBOUTZOGLOU  
Mme Agnès FRANCFORT et son suppléant M. Léo PARPAIS

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Mme Camille BORNE  
M. Pierre-Yves JALLUD

### Article 3. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

### Article 4. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021,

Jean-François PINTON



Président

#### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

#### Publication :

- Diffusion sur le site internet